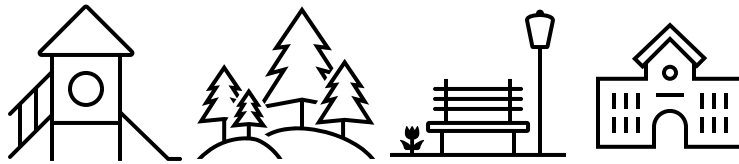


Fiche : Parcours de droits de l'enfant

Un **Parcours des droits de l'enfant** consiste en l'aménagement d'un lieu public qui comprend des informations sur les droits des enfants. Il s'agit d'une initiative qui permet de sensibiliser une communauté sur l'importance de connaître et de respecter ces droits.

L'idée est de créer un parcours qui intègre des références aux principaux **droits de l'enfant** dans différents emplacements et d'offrir au public un espace pour découvrir ces droits par la promenade, le jeu et la détente.

Un espace pour la communauté



Un **Parcours des droits de l'enfant** peut s'installer dans un sentier existant, un parc, dans une bibliothèque ou une aire de jeu. Celui-ci peut d'adapter à tout type d'espace public, pourvu que ce dernier soit accessible et sécuritaire.



Un **Parcours des droits de l'enfant** s'adresse évidemment aux enfants, mais également à toutes les personnes d'une communauté. Se préoccuper et agir pour le bien-être des enfants est une responsabilité collective!



Un **Parcours des droits de l'enfant** devient un lieu susceptible d'ouvrir le dialogue sur les besoins et les aspirations des enfants. Celui-ci pourrait être particulièrement apprécié par les familles et faire l'objet de visites d'écoles.

Au Québec, trois municipalités ont aménagé un parcours :

- Ville de Montréal – Mont-Royal
- Municipalité d'Austin – Parc Shappi Trough
- Ville de Magog – Sentiers du marais

Fiche : Parcours de droits de l'enfant

Intégration des droits de l'enfant

Un **Parcours des droits de l'enfant** se veut un lieu rassembleur, inclusif et accessible pour les personnes de tous les âges, il importe donc de présenter les droits de manière ludique et compréhensible pour toutes et tous.

Il vous est proposé de jalonner le parcours de 6 stations présentant les principaux droits garantis aux enfants par la Convention internationale des droits de l'enfant adopté par l'ONU.



Voici une proposition de texte à intégrer aux différentes stations de votre parcours:

STATION	DESCRIPTION DU DROIT
Être protégé	<p>Le droit à la protection</p> <p>Tu as le droit d'être protégé contre toute forme de violence physique ou mentale, de mauvais traitements ou d'exploitation lorsque tu es sous la garde de tes parents ou de toute autre personne à qui tu es confié.</p>
Être différent	<p>Le droit à la non-discrimination</p> <p>Tu dois avoir accès à tes droits indépendamment de ta race, ta couleur, ton sexe, ta langue, ta religion, ton incapacité, ta situation sociale, tes opinions politiques.</p>
S'exprimer	<p>Le droit à la liberté d'expression</p> <p>Tu as le droit à la liberté de rechercher, recevoir et de répandre des informations et des idées sans considération de frontières, sous une forme orale, imprimée, artistique ou autre.</p>
Apprendre	<p>Le droit à l'éducation de découvrir</p> <p>Tu as le droit d'accéder gratuitement à l'enseignement obligatoire de niveau primaire ainsi qu'à l'enseignement de niveau secondaire tant général que professionnel.</p>
Jouer	<p>Le droit aux loisirs</p> <p>Pour te développer, t'épanouir et acquérir des habiletés, tu as le droit au repos et le droit de jouer et de participer librement à la vie culturelle et artistique.</p>
Droit de vivre dans un environnement sain et sécuritaire	<p>Les enfants ont le droit d'être accompagnés avec amour, de vivre et se développer dans un environnement sain et sécuritaire.</p>

Fiche : Parcours de droits de l'enfant



La réalisation d'un parcours

Pour une municipalité, l'aménagement d'un **Parcours des droits de l'enfant** est une initiative qui peut s'intégrer facilement à une démarche existante, par exemple dans un projet de réfection d'un parc ou l'aménagement d'un sentier boisé.

Ce type de projet peut être intégré dans une démarche de reconnaissance **Municipalité amie des enfants (MAE)** ou s'insérer dans un plan d'action pour les familles.

En cohérence avec les objectifs et les droits énoncés dans le parcours, portez attention aux éléments suivants :

- Faites participer les enfants dans le projet, de la conception du parcours à sa réalisation.
- Choisissez un lieu et des aménagements sécuritaires et accessibles aux enfants et leurs familles.
- Conceptualisez un parcours ludique qui permettra aux enfants de jouer et de bouger tout en apprenant.
- Prenez en considération les besoins des enfants et leurs familles, notamment ceux des enfants à besoins particuliers par exemple.

Vous souhaitez obtenir plus d'information sur l'implantation d'un **Parcours des droits de l'enfant**? N'hésitez pas à communiquer avec l'instigatrice du projet, Mme Sylvie Des Roches: desrochessylvie@hotmail.com ou au 514-826-7958.

**Ensemble, construisons un monde digne de nos enfants.
Ensemble, créons des Parcours des droits de l'enfant
dans les municipalités amies des enfants.**

**Le contenu de cette fiche a été développé par : Sylvie Des Roches
Adapté par : Espace MUNI**

